

Mise en place de l'amortisseur électricité sur votre facture

FLX26200265101502-07SNRD02

ERIPAC
39 ROUTE DE LA CROIX LABERT
44450 ST JULIEN DE CONCELLES

LILLE, le 19/09/2023

Madame, Monsieur,

Pour faire face à la forte augmentation des prix de l'énergie, le gouvernement accompagne les entreprises ainsi que les collectivités locales avec différentes mesures de soutien. EDF applique l'ensemble des mesures décidées par les pouvoirs publics pour atténuer cette hausse.

En nous transmettant une attestation d'éligibilité dans le cadre des mesures gouvernementales, vous vous êtes déclaré éligible à l'**amortisseur électricité**. Ce dispositif est par conséquent appliqué aux sites rattachés au SIREN indiqué dans l'attestation sur l'honneur que vous nous avez adressée.

L'amortisseur électricité prend la forme d'une **diminution de prix en centimes d'euro par kWh¹**. La facture ci-jointe est la première de vos factures incluant l'effet de l'amortisseur électricité. L'émission de cette facture a peut-être été retardée en raison du délai qui nous a été nécessaire pour implémenter l'effet de l'amortisseur électricité sur cette facture. Nous vous présentons nos excuses si tel est le cas.

Comment est calculé l'effet de l'amortisseur électricité ?

L'amortisseur électricité consiste en une diminution de prix dont le montant dépend du prix moyen annuel pour l'année 2023 appliqué pour chaque site que vous avez déclaré éligible à ce dispositif. Ce prix moyen est défini comme la part variable énergie, c'est-à-dire le prix hors abonnement, hors coût d'acheminement (dit « TURPE »), et hors taxes de votre contrat. Si votre contrat a pris effet en cours d'année 2023, alors le prix moyen annuel 2023 est calculé sur la période comprise entre la date de prise d'effet de votre contrat et le 31 décembre 2023. Cette notion de « prix moyen 2023 » s'entend dans la suite de ce courrier de la manière définie ci-avant.

Afin de vous permettre de bénéficier de l'amortisseur électricité, EDF a réalisé une **estimation de votre prix moyen 2023²** sur la base des consommations historiques ou prévisionnelles de chacun des sites que vous avez déclarés éligibles au dispositif.

Une régularisation aura lieu au début de l'année 2024 sur la base de vos consommations réelles d'électricité en 2023 qui permettront de déterminer le **le prix moyen 2023 réel** pour les sites concernés fournis au titre de votre contrat.

A quelle diminution de prix avez-vous droit ?

Si le prix moyen 2023 de votre contrat de fourniture d'électricité est supérieur à 18 centimes d'euro par kWh, alors la diminution de prix est égale à 50% de l'écart entre le prix moyen 2023 de votre contrat (tel que défini précédemment) et 18 centimes d'euro par kWh. Cette diminution de prix est plafonnée à 16 centimes d'euro par kWh.

Si vous bénéficiez d'une ou plusieurs évolutions de prix en 2023 en application des dispositions de votre contrat, la diminution de prix au titre de l'amortisseur électricité est recalculée pour la période comprise entre la date d'effet de l'évolution de prix et le 31 décembre 2023, afin de limiter les montants qui seront régularisés début 2024.

Pour information, si votre contrat prévoit plusieurs postes horosaisonniers (par exemple avec des prix différents sur les Heures Pleines, Heures Creuses et/ou sur l'été et l'hiver), la diminution de prix est différente pour chaque poste horosaisonnier. Dans ce cas, pour les Très Petites Entreprises (TPE) et assimilés uniquement, les prix unitaires facturés, intégrant l'effet de l'amortisseur électricité, sont identiques pour l'ensemble des postes horosaisonniers de la période comprise entre la date de prise d'effet de votre contrat, ou de l'évolution de vos prix, selon le cas, et le 31 décembre 2023.

Il est à noter que conformément à l'article 3 - III du décret n°2022-1774 du 31 décembre 2022 modifié, le bénéfice annuel cumulé en 2023 du dispositif de l'amortisseur électricité ne peut excéder deux millions d'euros (hors collectivités territoriales et leurs groupements).

Vous souhaitez avoir plus d'informations ?

Le gouvernement a mis en ligne un simulateur afin d'estimer le montant d'aide potentiellement versé au titre de l'amortisseur électricité.

Si vous souhaitez en savoir plus, EDF met à disposition sur son site internet (<https://www.edf.fr/entreprises/mesures-soutien-gouvernementales>) plus d'éléments pédagogiques sur les différents dispositifs.

EDF à vos côtés : nos conseillers vous accompagnent

Pour vous accompagner dans les démarches relatives aux mesures gouvernementales applicables aux contrats en offre de marché, nos conseillers, tous basés en France, sont mobilisés et restent à votre écoute sur une ligne EDF dédiée : 09 70 81 81 12 (appel non surtaxé).

Nous vous remercions de votre confiance,

Votre conseiller EDF.

¹ Un centime d'euro par kWh est égal à dix euros par MWh. Exemple de conversion : 28 c€/kWh = 280 €/MWh.

² Le prix moyen 2023 est estimé en pondérant le prix de chaque poste horosaisonnier par la consommation prévisionnelle de ce poste horosaisonnier. Pour information, EDF met à disposition sur son site internet des exemples de calculs du prix moyen.

Vos contacts

Votre interlocuteur EDF

Direction Commerciale Régionale NO

Par courrier

Direction Commerciale Régionale NO
TSA 64002
59049 LILLE CEDEX

Par internet

e-mail : edfentreprises-nordouest@edf.fr
www.edf.fr/entreprises

Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

09 70 82 15 87 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence

N° de tél. dépannage : voir le détail de facturation
par site

FLX26200265101502-07SNRD02

ERIPAC

**39 ROUTE DE LA CROIX LABERT
44450 ST JULIEN DE CONCELLES**

Facture du 19/09/2023 n° 10182055675



Electricité

Montant Hors TVA	308 169,99 €
Montant TVA (payée sur les débits)	61 634,00 €
Facture TTC	369 803,99 €

Montant total à payer (TTC) 369 803,99 €

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 14,00 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 19/10/2023 (sauf résiliation intervenue entre temps)

Vos informations client

Vos références

Compte de facturation : **7207495803**
Compte commercial : 2020007291086

Païement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de **369 803,99 €**
à partir du : **04/10/2023**

sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 24342810000 XX

Facture du 19/09/2023 n° 10182055675

Récapitulatif de votre facture



Total Electricité (HT)	306 902,33 €
Fourniture	319 525,47 €
Mécanisme de capacité	1 986,13 €
Amortisseur Electricité	-19 231,20 €
Acheminement	4 621,93 €
Taxes et contributions Hors TVA (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)	1 267,66 €
Contribution Tarifaire d'Acheminement électricité (CTA)	585,82 €
Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE)	681,84 €
Services (HT)	0,00 €
Services	0,00 €
Total Hors TVA	308 169,99 €
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)	Assiette 61 634,00 €
TVA à 20,00%	308 169,99 61 634,00 €
Total TTC facturés sur la période	369 803,99 €

Nombre de Points de Livraison facturés

1

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en trois étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. Etape 1 : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact.

Etape 2 : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Directeur Commercial Régional dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture. Etape 3 : vous restez en désaccord avec la réponse du Directeur Commercial Régional, vous pouvez dans ce cas solliciter le Médiateur EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par écrit au Médiateur EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ce parcours en 3 étapes, si dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou par écrit au Médiateur national de l'énergie – Libre réponse n°59252 – 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable: 82,7% nucléaire, 8,03% renouvelables (dont 2% hydraulique, 3,1% éolien, 1,9% solaire, 1% Biomasse, > 0,1% Géothermie), 7,5% gaz, 0,9% charbon, 0,4% pétrole, 0,4 % autres fossiles.

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière) :

94,3% hydraulique : 93,4% France et 0,9% hors France (Norvège, Suède, Allemagne, Finlande),

2,6% éolien : 2% France (dont 1,6% enchères) et 0,6% hors France (Italie, Croatie, Espagne, Suède),

1,6% biomasse : 0,04% France et 1,6% hors France (Danemark, Finlande, Italie, Suède, Croatie, Pays-Bas, Portugal),

1,5% solaire : 1,1% France (dont 1% enchères) et 0,4% hors France (Italie, Espagne, Portugal, République Tchèque).

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) : 84,2% hydraulique, 15% éolien, 0,5% solaire, 0,3% biomasse.

Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2021 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impacts environnemental sur www.edf.fr

Détail de votre facturation par site du 19/09/2023 n° 10182055675

Données contrat

Contrat Expert
Réf. de votre contrat 2010005855332
Prix non réglementés
Souscrit depuis le 01/01/2023
Venant à échéance le 31/12/2025
Groupe de sites : C2

Données Point de Livraison

39 route de la Croix Labert LA COPCONNIERE 44450 ST JULIEN
DE CONCELLES
Réf Acheminement Electricité : 50049745016056
Code site : Poste 1250 kVA

Document à conserver 10 ans

Urgence

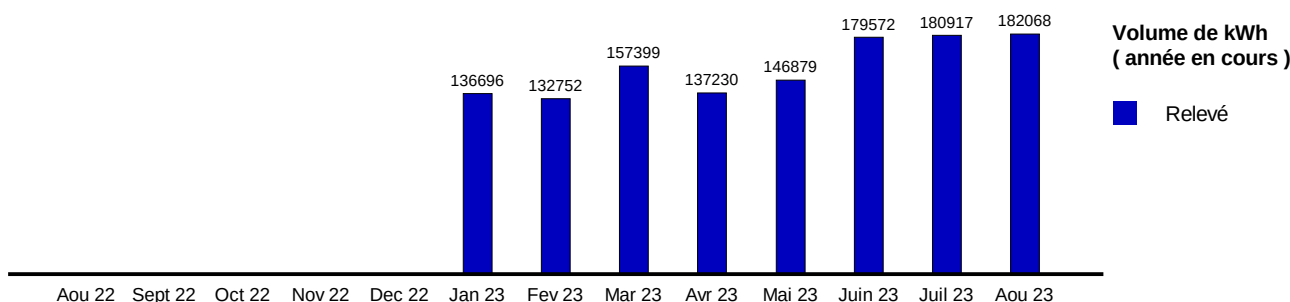
Dépannage Electricité Enedis

0 811 010 211

Service 0,05 €/appel
+ prix appel

Site entré dans le périmètre de la facture multisite le 01/01/2023

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité			302 280,40 € HT			
Abonnement électricité (HT)		Période	Prix unitaire HT	881,01 €	Taux de TVA	
Abonnement	du 01/01/2023 au 30/09/2023		97,89 €/mois	881,01 €	20,00 %	
Consommation (HT)		Période	Conso 1 363 674 kWh	Prix unitaire HT	301 399,39 €	Taux de TVA
Electricité Pointe	du 01/01/2023 au 31/08/2023	45 389 kWh	57,983 c€/kWh	26 317,90 €	20,00 %	
Electricité Heures Pleines Hiver	du 01/01/2023 au 31/08/2023	274 706 kWh	38,967 c€/kWh	107 044,69 €	20,00 %	
Electricité Heures Creuses Hiver	du 01/01/2023 au 31/08/2023	106 752 kWh	12,480 c€/kWh	13 322,65 €	20,00 %	
Electricité Heures Pleines Eté	du 01/01/2023 au 31/08/2023	604 615 kWh	20,556 c€/kWh	124 284,66 €	20,00 %	
Electricité Heures Creuses Eté	du 01/01/2023 au 31/08/2023	222 051 kWh	12,378 c€/kWh	27 485,47 €	20,00 %	
Amortisseur Electricité Pointe	du 01/01/2023 au 31/08/2023	45 389 kWh	-3,894 c€/kWh	-1 767,45 €	20,00 %	
Amortisseur Electricité Heures Pleines Hiver	du 01/01/2023 au 31/08/2023	274 706 kWh	-2,467 c€/kWh	-6 777,00 €	20,00 %	
Amortisseur Electricité Heures Creuses Hiver	du 01/01/2023 au 31/08/2023	106 752 kWh	-0,749 c€/kWh	-799,57 €	20,00 %	
Amortisseur Electricité Heures Pleines Eté	du 01/01/2023 au 31/08/2023	604 615 kWh	-1,198 c€/kWh	-7 243,29 €	20,00 %	
Amortisseur Electricité Heures Creuses Eté	du 01/01/2023 au 31/08/2023	222 051 kWh	-0,668 c€/kWh	-1 483,30 €	20,00 %	
Mécanisme de capacité Pointe	du 01/01/2023 au 31/08/2023	45 389 kWh	6,932 c€/kWh	3 146,37 €	20,00 %	
Mécanisme de capacité Heures Pleines Hiver	du 01/01/2023 au 31/08/2023	274 706 kWh	2,164 c€/kWh	5 944,64 €	20,00 %	
Mécanisme de capacité Heures Pleines Eté	du 01/01/2023 au 31/08/2023	604 615 kWh	-0,580 c€/kWh	-3 506,77 €	20,00 %	
Mécanisme de capacité Heures Creuses Eté	du 01/01/2023 au 31/08/2023	222 051 kWh	-1,243 c€/kWh	-2 760,09 €	20,00 %	
Estimation Electricité Heures Pleines Eté	du 01/09/2023 au 19/09/2023	80 134 kWh	20,556 c€/kWh	16 472,35 €	20,00 %	
Estimation Electricité Heures Creuses Eté	du 01/09/2023 au 19/09/2023	30 027 kWh	12,378 c€/kWh	3 716,74 €	20,00 %	
Estimation Amortisseur Electricité Heures Pleines Eté	du 01/09/2023 au 19/09/2023	80 134 kWh	-1,198 c€/kWh	-960,01 €	20,00 %	
Estimation Amortisseur Electricité Heures Creuses Eté	du 01/09/2023 au 19/09/2023	30 027 kWh	-0,668 c€/kWh	-200,58 €	20,00 %	
Estimation Mécanisme de capacité Heures Pleines Eté	du 01/09/2023 au 19/09/2023	80 134 kWh	-0,580 c€/kWh	-464,78 €	20,00 %	
Estimation Mécanisme de capacité Heures Creuses Eté	du 01/09/2023 au 19/09/2023	30 027 kWh	-1,243 c€/kWh	-373,24 €	20,00 %	

Utilisation du réseau de distribution et prestations techniques (identique pour l'ensemble des fournisseurs)				4 621,93 €	HT
		Quantité	Prix unitaire HT		Taux de TVA
Composante de gestion - Reprise	du 21/07/2023 au 30/07/2023			-9,97 €	20,00 %
Composante de gestion - Reprise	du 01/08/2023 au 30/08/2023			-32,74 €	20,00 %
Composante de gestion - Echu	du 21/07/2023 au 31/07/2023	10.000 c.j	103.23 c€/c.j	11,00 €	20,00 %
Composante de gestion - Echu	du 01/08/2023 au 31/08/2023	31.000 c.j	109.15 c€/c.j	33,84 €	20,00 %
Composante de gestion - Echoir	du 01/08/2023 au 30/08/2023	30.000 c.j	109.15 c€/c.j	32,74 €	20,00 %
Composante de gestion - Echoir	du 01/09/2023 au 30/09/2023	30.000 c.j	109.15 c€/c.j	32,74 €	20,00 %
Composante de comptage - Reprise	du 21/07/2023 au 30/07/2023			-8,24 €	20,00 %
Composante de comptage - Reprise	du 01/08/2023 au 30/08/2023			-27,87 €	20,00 %
Composante de comptage - Echu	du 21/07/2023 au 31/07/2023	10.000 p.j	87.45 c€/p.j	9,11 €	20,00 %
Composante de comptage - Echu	du 01/08/2023 au 31/08/2023	31.000 p.j	92.89 c€/p.j	28,79 €	20,00 %
Composante de comptage - Echoir	du 01/08/2023 au 30/08/2023	30.000 p.j	92.89 c€/p.j	27,87 €	20,00 %
Composante de comptage - Echoir	du 01/09/2023 au 30/09/2023	30.000 p.j	92.89 c€/p.j	27,87 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Reprise	du 21/07/2023 au 30/07/2023	PS pondérée : 550 kW		-319,45 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Reprise	du 01/08/2023 au 30/08/2023	PS pondérée : 550 kW		-1 234,86 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echu	du 21/07/2023 au 31/07/2023	5683.000 kW	6.23 c€/kW	354,73 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echu	du 01/08/2023 au 31/08/2023	17050.000 kW	7.48 c€/kW	1 276,02 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echoir	du 01/08/2023 au 30/08/2023	16500.000 kW	7.48 c€/kW	1 234,86 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echoir	du 01/09/2023 au 30/09/2023	16500.000 kW	7.48 c€/kW	1 234,86 €	20,00 %
Composante de soutirage Pointe	du 21/07/2023 au 31/07/2023	0.000 kWh	2.78 c€/kWh	0,00 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Hiver	du 21/07/2023 au 31/07/2023	0.000 kWh	2.11 c€/kWh	0,00 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Hiver	du 21/07/2023 au 31/07/2023	0.000 kWh	1.45 c€/kWh	0,00 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Eté	du 21/07/2023 au 31/07/2023	44020.000 kWh	0.80 c€/kWh	352,49 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Eté	du 21/07/2023 au 31/07/2023	16285.000 kWh	0.67 c€/kWh	109,34 €	20,00 %

Détail de votre facturation par site du 19/09/2023 n° 10182055675

Données contrat

Contrat Expert
Réf. de votre contrat 2010005855332
Prix non réglementés
Souscrit depuis le 01/01/2023
Venant à échéance le 31/12/2025
Groupe de sites : C2

Données Point de Livraison

39 route de la Croix Labert LA COPCONNIERE 44450 ST JULIEN
DE CONCELLES
Réf Acheminement Electricité : 50049745016056
Code site : Poste 1250 kVA

Utilisation du réseau de distribution et prestations techniques (identique pour l'ensemble des fournisseurs)

		Quantité	Prix unitaire HT		Taux de TVA
Composante de soutirage Pointe	du 01/08/2023 au 31/08/2023	0.000 kWh	2.88 c€/kWh	0,00 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Hiver	du 01/08/2023 au 31/08/2023	0.000 kWh	2.19 c€/kWh	0,00 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Hiver	du 01/08/2023 au 31/08/2023	0.000 kWh	1.58 c€/kWh	0,00 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Été	du 01/08/2023 au 31/08/2023	135226.000 kWh	0.74 c€/kWh	1 000,67 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Été	du 01/08/2023 au 31/08/2023	46842.000 kWh	0.59 c€/kWh	276,37 €	20,00 %
Dépassement quadratique Pointe	du 21/07/2023 au 31/07/2023	0.000 kW	2275.00 c€/kW	0,00 €	20,00 %
Dépassement quadratique Heures Pleines Hiver	du 21/07/2023 au 31/07/2023	0.000 kW	2108.00 c€/kW	0,00 €	20,00 %
Dépassement quadratique Heures Creuses Hiver	du 21/07/2023 au 31/07/2023	0.000 kW	1460.00 c€/kW	0,00 €	20,00 %
Dépassement quadratique Heures Pleines Été	du 21/07/2023 au 31/07/2023	5.240 kW	1083.00 c€/kW	58,88 €	20,00 %
Dépassement quadratique Heures Creuses Été	du 21/07/2023 au 31/07/2023	0.000 kW	676.00 c€/kW	0,00 €	20,00 %
Dépassement quadratique Pointe	du 01/08/2023 au 31/08/2023	0.000 kW	2739.00 c€/kW	0,00 €	20,00 %
Dépassement quadratique Heures Pleines Hiver	du 01/08/2023 au 31/08/2023	0.000 kW	2501.00 c€/kW	0,00 €	20,00 %
Dépassement quadratique Heures Creuses Hiver	du 01/08/2023 au 31/08/2023	0.000 kW	1601.00 c€/kW	0,00 €	20,00 %
Dépassement quadratique Heures Pleines Été	du 01/08/2023 au 31/08/2023	12.240 kW	1249.00 c€/kW	152,88 €	20,00 %
Dépassement quadratique Heures Creuses Été	du 01/08/2023 au 31/08/2023	0.000 kW	989.00 c€/kW	0,00 €	20,00 %

Services

0,00 € HT

	Assiette	Taux de TVA
E-Services (Espace client, Bilan annuel)	INCLUS	

Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)

1 267,66 € Hors TVA

	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA		Taux de TVA
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 01/01/2023 au 19/09/2023	1 363 674 kWh	0,05000 c€/kWh	681,84 €	20,00 %
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 21/07/2023 au 01/09/2023	2 671,30	21,93 %	585,82 €	20,00 %

Total Hors TVA pour ce site

308 169,99 € Hors TVA

TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)

Assiette

61 633,99 €

TVA à 20,00%

308 169,99 €

61 633,99 €

Total TTC pour ce site

369 803,98 € TTC

Les montants de TVA et le montant TTC par site sont fournis à titre d'information. Seuls les montants figurant sur la première page font foi.

Données de comptage

Identifiant de comptage : 030607248097 Type de compteur : Interface Clientèle
Emeraude
Pertes Joule : 1,000
Acheminement : Tarif HTA5 à Pointe Fixe Longue Utilisation
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 550

Puissance(s) souscrite(s) (kW ou kVA)

Opérateur Heures de pointe 550
Opérateur Heures pleines hiver 550
Opérateur Heures creuses hiver 550
Opérateur Heures pleines été 550
Opérateur Heures creuses été 550

Index (relevés / estimés)

index de début

index de fin

Pointe	517358 le 01/01/2023	539674 le 31/01/2023
Heures pleines	8030181 le 01/01/2023	8107889 le 31/01/2023
Heures creuses	2786608 le 01/01/2023	2823280 le 31/01/2023
Pointe	539674 le 01/02/2023	562747 le 28/02/2023
Heures pleines	8107889 le 01/02/2023	8184767 le 28/02/2023
Heures creuses	2823280 le 01/02/2023	2856081 le 28/02/2023
Pointe	562747 le 01/03/2023	562747 le 31/03/2023
Heures pleines	8184767 le 01/03/2023	8304887 le 31/03/2023
Heures creuses	2856081 le 01/03/2023	2893360 le 31/03/2023
Pointe	562747 le 01/04/2023	562747 le 30/04/2023
Heures pleines	8304887 le 01/04/2023	8404337 le 30/04/2023
Heures creuses	2893360 le 01/04/2023	2931140 le 30/04/2023
Pointe	562747 le 01/05/2023	562747 le 31/05/2023
Heures pleines	8404337 le 01/05/2023	8511635 le 31/05/2023
Heures creuses	2931140 le 01/05/2023	2970721 le 31/05/2023
Pointe	562747 le 01/06/2023	562747 le 30/06/2023
Heures pleines	8511635 le 01/06/2023	8642215 le 30/06/2023
Heures creuses	2970721 le 01/06/2023	3019713 le 30/06/2023
Pointe	562747 le 01/07/2023	562747 le 31/07/2023
Heures pleines	8642215 le 01/07/2023	8774276 le 31/07/2023
Heures creuses	3019713 le 01/07/2023	3068569 le 31/07/2023
Pointe	562747 le 01/08/2023	562747 le 31/08/2023
Heures pleines	8774276 le 01/08/2023	8909502 le 31/08/2023
Heures creuses	3068569 le 01/08/2023	3115411 le 31/08/2023

Puissances atteintes (kW ou kVA)

Pointe	du 01/01/2023 au 31/01/2023	524
Heures Pleines Hiver	du 01/01/2023 au 31/01/2023	561
Heures Creuses Hiver	du 01/01/2023 au 31/01/2023	244
Heures Pleines Été	du 01/01/2023 au 31/01/2023	0
Heures Creuses Été	du 01/01/2023 au 31/01/2023	0
Pointe	du 01/02/2023 au 28/02/2023	522

ERIPAC

Détail de votre facturation par site du 19/09/2023 n° 10182055675

Données contrat

Contrat Expert
Réf. de votre contrat 2010005855332
Prix non réglementés
Souscrit depuis le 01/01/2023
Venant à échéance le 31/12/2025
Groupe de sites : C2

Données Point de Livraison

39 route de la Croix Labert LA COPCONNIERE 44450 ST JULIEN
DE CONCELLES
Réf Acheminement Electricité : 50049745016056
Code site : Poste 1250 kVA

Puissances atteintes (kW ou kVA)

Heures Pleines Hiver	du 01/02/2023 au 28/02/2023	542
Heures Creuses Hiver	du 01/02/2023 au 28/02/2023	348
Heures Pleines Été	du 01/02/2023 au 28/02/2023	0
Heures Creuses Été	du 01/02/2023 au 28/02/2023	0
Pointe	du 01/03/2023 au 31/03/2023	0
Heures Pleines Hiver	du 01/03/2023 au 31/03/2023	629
Heures Creuses Hiver	du 01/03/2023 au 31/03/2023	263
Heures Pleines Été	du 01/03/2023 au 31/03/2023	0
Heures Creuses Été	du 01/03/2023 au 31/03/2023	0
Pointe	du 01/04/2023 au 30/04/2023	0
Heures Pleines Hiver	du 01/04/2023 au 30/04/2023	0
Heures Creuses Hiver	du 01/04/2023 au 30/04/2023	0
Heures Pleines Été	du 01/04/2023 au 30/04/2023	534
Heures Creuses Été	du 01/04/2023 au 30/04/2023	297
Pointe	du 01/05/2023 au 31/05/2023	0
Heures Pleines Hiver	du 01/05/2023 au 31/05/2023	0
Heures Creuses Hiver	du 01/05/2023 au 31/05/2023	0
Heures Pleines Été	du 01/05/2023 au 31/05/2023	637
Heures Creuses Été	du 01/05/2023 au 31/05/2023	298
Pointe	du 01/06/2023 au 30/06/2023	0
Heures Pleines Hiver	du 01/06/2023 au 30/06/2023	0
Heures Creuses Hiver	du 01/06/2023 au 30/06/2023	0
Heures Pleines Été	du 01/06/2023 au 30/06/2023	647
Heures Creuses Été	du 01/06/2023 au 30/06/2023	246
Pointe	du 01/07/2023 au 31/07/2023	0
Heures Pleines Hiver	du 01/07/2023 au 31/07/2023	0
Heures Creuses Hiver	du 01/07/2023 au 31/07/2023	0
Heures Pleines Été	du 01/07/2023 au 31/07/2023	620
Heures Creuses Été	du 01/07/2023 au 31/07/2023	289
Pointe	du 01/08/2023 au 31/08/2023	0
Heures Pleines Hiver	du 01/08/2023 au 31/08/2023	0
Heures Creuses Hiver	du 01/08/2023 au 31/08/2023	0
Heures Pleines Été	du 01/08/2023 au 31/08/2023	644
Heures Creuses Été	du 01/08/2023 au 31/08/2023	237

